

La Présidente

Françoise Laurent-Perrigot est élue Présidente du Conseil départemental du Gard en novembre 2020 pour assurer la fin du mandat 2014-2021, puis réélue en mars 2021. Elle devient ainsi la première femme à occuper ce poste au sein de l'Assemblée départementale.

Publié le 27/09/2024 - Mise à jour le 19/11/2024



Françoise Laurent-Perrigot

Née le 27 février 1950 à Nîmes, Françoise Laurent-Perrigot est élue sur le canton de Quissac, en binôme avec <u>Olivier Gaillard.</u>

Elle est élue Présidente du Conseil départemental du Gard en novembre 2020 et réélue en juillet 2021.

Depuis sa réélection, Françoise Laurent-Perrigot ne cesse de poursuivre ses engagements en faveur des Gardoises et des Gardois.

Mandats successifs

- Conseillère générale du canton de Lédignan de 1981 à 2015.
- Conseillère départementale du canton de Quissac depuis 2015.
- Maire d'Aigremont de 1985 à 2010.
- Présidente de la Communauté de communes « Autour de Lédignan » de 2005 à 2012.
- Conseillère régionale de la Région Languedoc-Roussillon de 1997 à 1998.
- Sénatrice du Gard de 2008 à 2014.

La confiance des Gardois nous engage et nous place face à nos responsabilités. La tâche est d'autant plus importante que les attentes sont fortes. Elles exigent de la décence, de la confiance et beaucoup de respect de la part de chacun d'entre nous à travers une écoute permanente mais surtout des résultats.

Il nous revient de travailler en équipe. Une équipe respectueuse de l'union de la majorité sortante. Une équipe respectueuse des formations politiques de gauche et écologistes, et des candidats citoyens qui ont manifesté l'envie de nous rejoindre au sein de la majorité départementale. Notre Conseil départemental a un rôle majeur à jouer. Aux côtés de l'État, de la Région, des intercommunalités et des communes, il faut décupler nos forces et mettre l'accent sur l'urgence écologique, sur l'inclusion numérique, sur la relance économique et sur les solidarités.

Quelles sont les missions de la Présidente du Conseil départemental ?

- **Diriger** l'administration départementale qui compte plus de 3 400 agents territoriaux et près de 500 assistants familiaux.
- Préparer, dresser l'ordre du jour des séances, convoquer et présider les sessions du Conseil départemental.
- Exécuter les décisions prises par les Conseillers départementaux qui composent l'Assemblée.
- **Préparer**, présenter et faire voter le budget de l'Assemblée départementale.
- **Être l'autorité** de police administrative concernant la voirie départementale hors agglomération.

